

Mme Leila Ben Ali appelle à la création d'une Commission de la femme arabe du Droit International Humanitaire

Soumis par L'Observateur
11-11-2008

ABOU DHABI, 11 nov 2008 - Mme Leila Ben Ali a appelé à la création, dans le cadre de l'Organisation de la Femme arabe, d'une Commission de la femme arabe du Droit International Humanitaire, afin de soutenir les efforts internationaux, régionaux et nationaux en faveur de la protection, du respect, et de la diffusion de la culture du Droit International Humanitaire au profit de la femme.

Dans une allocution qu'elle a prononcée, mardi à Abou Dhabi, à l'ouverture des travaux de la deuxième conférence de l'Organisation de la Femme arabe, Mme Leila Ben Ali a souligné, qu'améliorer la condition de la femme dans les sociétés arabes, la doter des moyens d'exercer ses droits et devoirs et garantir sa dignité constituent un enjeu civilisationnel stratégique et une composante indissociable du concept de sécurité nationale arabe et de sécurité de l'homme, dans son acception globale.

Elle a relevé que la situation implique d'œuvrer ensemble, avec une volonté forte et une détermination irréductible, à réaliser davantage de progrès sur la voie du raffermissement de la solidarité agissante et du plein attachement à l'esprit de l'action positive, dans le but de relever les défis et d'atteindre les plus hauts niveaux d'égalité et de vrai partenariat entre la femme et l'homme pour l'édification de la société solidaire, équilibrée et tolérante. Améliorer la condition de la femme et garantir sa dignité constituent un enjeu civilisationnel stratégique et une composante indissociable du concept de sécurité nationale arabe.

L'épouse du chef de l'Etat a indiqué que le choix du thème de la 2ème conférence de l'organisation de la femme arabe, à savoir "la femme dans le concept et les questions de sécurité de l'être humain... vision arabe et internationale" est l'expression de la réaffirmation de la ferme détermination de la femme arabe à aller de l'avant sur la voie de la concrétisation de ses aspirations à davantage de solidarité, d'évolution et de progrès et une opportunité précieuse d'approfondir la réflexion sur une des principales questions qui se posent, aujourd'hui, dans le monde, s'agissant de la sécurité et de la survie de l'être humain.

Elle a relevé que l'organisation de la conférence, à un moment où la conjoncture internationale est particulièrement changeante et à une étape marquée par de grandes mutations et de défis majeurs, aussi bien sociaux qu'économiques et technologiques, et à l'heure où l'humanité se trouve aux prises avec de nombreuses formes de tensions et de conflits, ne rend que plus légitime et plus souhaité le débat engagé sur la place de la femme dans le concept de sécurité de l'être humain.

Elle a également fait observer que la conférence, avec les participations distinguées qu'elle comporte et les conclusions et recommandations auxquelles elle donnera lieu, contribuera à élaborer des concepts liés à ces questions et renforcera l'action sérieuse visant à promouvoir la condition de la femme arabe conformément à une vision stratégique et cohérente, dans le cadre d'une approche globale qui prend en considération les besoins de la femme en tant que priorité pour la réalisation du développement, la démocratie, la stabilité, la sécurité et la paix dans le monde.

Après avoir fait remarqué que les conventions internationales et les législations nationales, aussi importantes qu'elles soient, ne suffisent pas, à elles seules, à assurer la sécurité humaine, y compris celle de la femme, Mme Leila Ben Ali a mis l'accent sur l'impératif d'adopter des programmes d'action soutenus en matière d'enracinement de l'égalité et de diffusion de la culture des droits de l'homme.

Elle a indiqué que la femme arabe continue de subir, à des degrés divers, un ensemble de contraintes sociales et culturelles qui limitent sa participation à la vie publique et compromettent sa capacité d'accroître ses aptitudes, de s'assumer et de garantir sa sécurité sociale et économique.

Elle a ajouté, dans le même contexte, que ce sont les femmes qui souffrent le plus du poids de l'occupation et des guerres comme c'est le cas en Palestine, en Irak, en Somalie et dans tous les pays qui sont le théâtre de conflits armés.

L'épouse du chef de l'Etat a relevé que la vision arabe de la sécurité de la femme dans le cadre du concept de sécurité humaine ne diffère guère, de par ses référentiels fondamentaux et ses idéaux, de la vision internationale, tant les causes de la femme sont indissociables dans un monde où les distances s'estompent et les divers aspects sont si imbriqués. Ceci n'exclut pas pour autant les spécificités de la réalité de la femme arabe et ses aspirations. L'éradication de l'analphabétisme et de la pauvreté et la réalisation de l'égalité entre les deux sexes figurent parmi les principaux fondements de la sécurité humaine de la femme.

Après avoir passé en revue certains aspects des défis de développement auxquels sont confrontés les sociétés arabes en dépit de l'évolution importante de la condition de la femme arabe, Mme Leila Ben Ali a souligné que l'éradication des fléaux de l'analphabétisme et de la pauvreté et la réalisation de l'égalité entre les deux sexes dans les divers domaines figurent parmi les principaux fondements de la sécurité humaine de la femme, en consécration du concept de développement intégral et durable et en concrétisation de sa portée dans la région arabe.

Elle s'est dite convaincue, qu'au vu des expériences arabes concluantes à tous les niveaux, en termes de promotion de la femme et de sa protection contre la discrimination et contre toutes formes de menaces qui pourraient porter atteinte à sa sécurité sociale et économique, la réalisation des objectifs en matière de promotion de la condition de la femme arabe dans tous les domaines relève du possible.

Mme Leila Ben Ali a relevé que l'expérience tunisienne, surtout après les avancées qu'elle a permis de réaliser à l'ère du changement du 7 novembre 1987 en termes d'acquis de la femme, est l'une des plus significatives dans ce domaine, indiquant que cette expérience s'est appuyée sur des approches de développement d'essence humaniste, dans lesquelles la dimension économique est indissociable de la dimension sociale et qu'elle a également mis l'accent sur le renforcement de la place de la femme dans le développement, d'une manière cohérente, dans laquelle l'amélioration des législations et l'adoption de l'approche genre dans la planification sont menées de front avec la consécration de la dimension de la solidarité et l'harmonisation des mécanismes de promotion et de protection sociales en fonction des besoins de la femme et de la famille.

A la fin de son allocution qui a eu un écho positif auprès des participantes aux travaux de cette deuxième conférence, Mme Leila Ben Ali a souligné que la sécurité arabe intégrale doit s'appuyer sur un projet civilisationnel, aux racines bien solides et aux perspectives largement ouvertes et qu'il n'y a d'autre alternative que de continuer d'accorder tout l'intérêt requis à la condition de la femme dans notre société arabe en tant que préalable nécessaire et condition essentielle pour l'édification civilisationnelle cohérente.